

HORS-TEXTE

Bulletin de l'AGBD

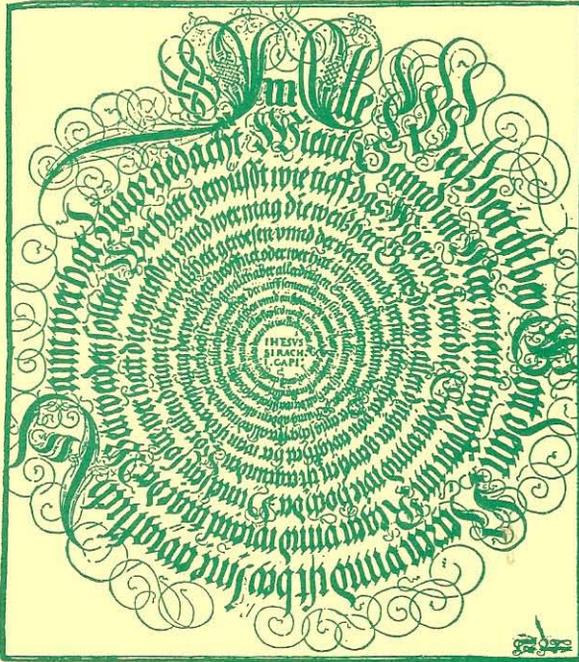


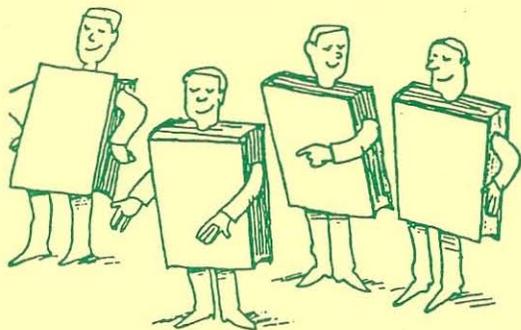
Fig. 34. — Labyrinthe graphique de Johann Caspar.

No 63

Mars 2001

Genève

Ce qu'ils ont dit



...j'évoquerai [...] ces moments de grâce où je traversais la ville et faisais irruption dans la Bibliothèque des Jeunes, à la rue de la Paix. Autour des petites tables à huit côtés, les garçons¹ trop pressés d'empoigner les bandes dessinées serrées dans des classeurs sous film plastifié pour les protéger en oubliait souvent d'enlever leur bonnet de laine ou leur veste et s'abîmaient en mer de lecture encore tout emmitoufflés dans leur hiver chaud-fonnié... Et moi, toute voiles dehors, je cinglais vers les rayons "romans"! J'adorais, allez savoir pourquoi, l'œuvre sans doute pas impérissable d'une dame T. Trilby (dont je viens d'apprendre qu'elle cachait derrière ce pseudonyme une authentique comtesse elle aussi).

Ce sera le moment propice pour entonner le blues de tous ces livres lus - nostalgique à souhait -, de toutes ces chevauchées fantastiques, de ces grignotages frénétiques à travers Flammarion, Idéal Bibliothèque d'Hachette, Nouvelle Bibliothèque de Suzette, Rouge et Or Dauphine, Bibliothèque Verte. Je passerai [...] à l'évocation de mon saut dans le vide vers les grands romanciers français contemporains, avec un élastique un peu trop long mais un salutaire rétablissement sur les spongieux romans d'Aragon ou les tropismes de Nathalie Sarraute; et terminerai par ma traversée du continent littéraire des Amériques du nord au sud...

In : GROBETY, Anne-Lise. - Compostblues. - Lausanne : Association suisse des libraires de langue française, 2000, p. 31-32.

¹ Pour l'anecdote un membre du Comité de rédaction d'Hors-Texte et de l'AGBD fut l'un de ces garçons et, sans doute, sa vocation de bibliothécaire y naquit-elle, grâce aussi à Madame Aeschmann la responsable des lieux.

Rapport d'activités 2000

Mon second et dernier rapport... Le temps s'est envolé, déjà deux ans ! Il me semble que c'était hier, et mon mandat se termine fin mars (en tant que présidente), vous aurez encore un an à supporter mon bavardage et mes petits travers... Je remercie tout particulièrement Martine Leplay Fontana qui m'a apporté son précieux soutien, ainsi que l'ensemble du Comité qui a toujours su me soutenir et m'encourager dans cette tâche de chef. Il n'est certes pas toujours facile de trancher dans certaines situations, mais constamment j'ai été entourée et rassurée. Je garderai un souvenir ému de mon bref passage de présidente.

Comité

Il s'est réuni une dizaine de fois. Il est composé de : Corinne Chatelanat, Catherine Homberger, Martine Leplay Fontana, Eric Monnier, Geneviève Nicoud, Olivier Rod, Aline Thorens, Sylvia Wirth. Le Comité, selon l'article 17, de nos statuts fonctionnent au rendement maximum. Au cours de l'Assemblée générale du 20 mars 2000, Aline Thorens et Eric Monnier ont été élus au Comité, ils remplacent Véronique Goncerut Estebe et Boris Beer.

Hors-Texte

Comme toujours le Comité de rédaction de Hors-Texte a fait paraître trois fascicules. Joëlle Walther a décidé de se retirer de ce dernier. Je la remercie chaleureusement de sa contribution apportée au sein du Comité Hors-Texte. Il se compose désormais d'Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzelin, Danièle Tosi.

GRAF

Le Comité s'est réuni à douze reprises pendant l'année 2000.

Il est composé de : Michèle Bayard, Madeleine Duparc, Daisy MacAdam, Marie-Noëlle Mauris, Geneviève Nicoud, Renata Sokolowski.

Elles ont consulté diverses personnalités qui se sont jointes à leur séance mensuelle.

Le compte rendu de leurs réunions paraît régulièrement dans Hors-Texte.

Congrès BBS

Il a eu lieu à Montreux du 20 au 23 septembre, thème : "La bibliothèque dans la société du 21e siècle". Corinne Chatelanat et Martine Leplay Fontana ont participé et représenté l'AGBD.

Programme d'activités

Votre Comité a organisé diverses activités au cours de cette année :

- 27 janvier - La mort à vivre, petit manuel des rites mortuaires, visite guidée de l'exposition par Christian Delecraz
- 29 février - Uni-Mail 1ère et 2ème étapes, visite commentée par Agnès Goda
- 4 avril - Archives de la ville de Genève, conférence de Didier Grange
- 6 juin - La Société de Lecture, visite commentée par Renée Thélin et Marianne Stubenvoll
- 12 octobre - Bibliothèque Filigrane, présentation d'Isabelle Bruggimann
- 28 novembre - Lectures en prison, présentation de son travail de diplôme par Raphaël Althaus

Mise à niveau des diplômés

Elle n'aura, nous l'espérons, plus beaucoup de secrets pour notre déléguée auprès de la BBS, Annette Vauclair, qui nous fournira les explications adéquates.

Carte de membre

Vous l'avez reçue à la fin de l'année. Le Comité espère qu'elle vous sera utile et que son nouveau style vous charmera.

Finances

Notre trésorier Olivier Rod, se fera un plaisir de vous présenter les comptes 2000 et le budget pour l'année 2001. La situation financière de notre association est stable et florissante ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Je me réjouis de vous retrouver au foyer du Centre paroissial de Malagnou, le 22 mars 2001

Genève, le 14 février 2001

Sylvia Wirth Présidente

ECHOS DU GREF (GROUPE DE TRAVAIL REEVALUATION DE FONCTION)

Depuis notre dernière rencontre dans le Hors-Texte de novembre 2000, le GREF s'est réuni à cinq reprises. Nous sommes, depuis octobre 2000, en proche relation avec le Département de l'instruction publique puisque c'est ce département qui a été mandaté par l'Office du personnel de l'Etat de Genève pour représenter tous les autres départements dans ce partenariat avec notre groupe de travail.

La procédure adoptée consiste à établir une fiche et un cahier des charges (ce terme n'étant pas exhaustif) pour chaque fonction type et à désigner un titulaire de ce poste qui servira ensuite de référence auprès du SEF (Service d'évaluation et de gestion des fonctions), sachant que le GREF participera à toutes les étapes de discussion et d'évaluation avec les évaluateurs du SEF. C'est un travail important et imposant qui pèse donc dorénavant sur les épaules des membres du groupe de travail !

En parallèle, le GREF a également rencontré Mme Françoise Félicité qui nous a présenté le programme de formation. Cela nous a permis de comprendre que ce projet qui a vu le jour suite à l'assemblée générale de la BBS en 1999, est un cours post-grade avec une certification universitaire. Cette formation donne donc un titre soit un « Certificat de formation continue en gestion de documentation et services » mais non un grade universitaire. En résumé, cette formation se compose de neuf modules, s'étend sur une durée de trois semestres et accueille des volées de vingt personnes. En conclusion, il convient d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une mise à niveau mais d'un cours de formation continue.

Comme annoncé précédemment, nous avons aussi rencontré la Direction des Bibliothèques municipales. Et cette séance, ouverte et positive, nous a permis de poser les solides bases d'une collaboration constructive dans la réalisation de nos travaux de réévaluation. Fin décembre 2000, nous avons également invité Mme Y. Estermann en tant que responsable du Département Information & Documentation et directrice adjointe de la HEG (Haute école de gestion) de Genève. Cette discussion chaleureuse nous a apporté un éclairage sur le groupe de travail « Mise à niveau des diplômés » (groupe de travail constitué sous les auspices de la BBS) ainsi que sur la demande de reconnaissance des diplômés I.E.D. comme HES selon le principe de la demande de reconnaissance automatique.

Le 12 janvier 2001, le GREF s'est aussi réuni en prolongement du débat animé apparu sur la liste de discussion Swiss-lib suite à une offre d'emploi pour un poste d'assistant bibliothécaire à 100% exigeant un CFC de libraire. Parmi ce recueil de réactions impliquant la reconnaissance et l'image de la profession,

la réévaluation de fonction, la reconnaissance des diplômes, la « guerre entretenue » entre les différents diplômés (EBG, E.S.I.D, E.I.D., ABS, BBS ...), le manque de solidarité etc., il nous est apparu que le GREF devait se positionner. Et c'est donc ce qu'il a fait par le biais d'un message de sa présidente adressé le même jour au modérateur de la liste.

Comme j'y ai déjà fait allusion précédemment, le GREF est désormais dans la phase d'élaboration et de rédaction des différentes descriptions de fonction des diverses professions de l'information documentaire. C'est un travail difficile et lourd qui va mobiliser notre temps et notre énergie à long terme. Mais sans doute la perspective de se voir prochainement parés d'un titre d'économiste d'entreprise HES est-elle susceptible de décupler encore notre motivation si besoin était !!!

Quoi qu'il en soit, je me réjouis de vous retrouver bientôt lors de l'Assemblée générale de l'AGBD du jeudi 22 mars 2001 où le rapport d'activité du GREF sera présenté aux membres présents. Alors, rendez-vous au printemps prochain !

Pour le GREF
La Présidente

Geneviève Nicoud

Courriel : Genevieve.Nicoud@hcuge.ch

Tél. : (022) 305.40.25

Fax : (022) 305.41.62

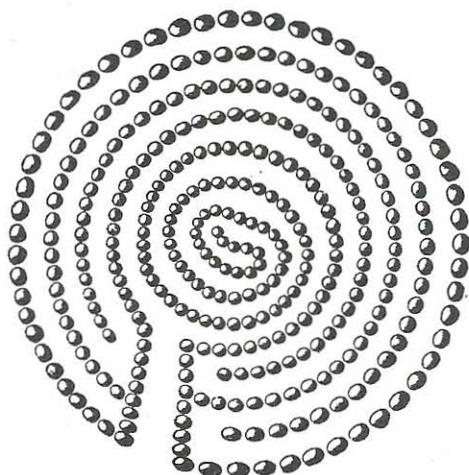


Fig. 9. — Labyrinthe de galets de l'île de Wier.



association genevoise des bibliothécaires diplômés

AGBD, Case postale 3494, CH - 1211 Genève 3.

Genève, 26 février 2001

Département fédéral de l'économie
Office fédéral de la formation
professionnelle et de la technologie
Domaine de prestations « HES »
Effingerstrasse 27
3003 BERNE

Concerne : Modification de l'Ordonnance sur les Hautes Ecoles spécialisées OHES

Madame, Monsieur,

En parallèle à la pétition des étudiants HES en information documentaire, le Comité de l'AGBD tient à vous faire part de son très grand étonnement concernant le remplacement du titre protégé de ***spécialiste HES en information et documentation*** par celui d'*économiste d'entreprise HES* (art. 5, al. 2 OHES)

L'AGBD défend depuis bientôt 30 ans la profession de bibliothécaire à Genève. Aussi, cette modification nous apparaît-elle comme totalement inacceptable, dans la mesure où elle fait disparaître le caractère spécifique de notre métier, soit celui d'intermédiaire entre le document (quelle que soit sa forme – livre, périodique, cd-rom, site Internet, etc.) et le public, dans les bibliothèques municipales, scolaires, universitaires, d'entreprises etc.

D'autre part si, ces dernières années surtout, face à des restrictions budgétaires parfois drastiques, nous avons dû faire des économies (sauf de notre temps faut-il le préciser), nous ne sommes pas des économistes et ne saurions usurper d'un titre qui relève d'autres spécificités et compétences que les nôtres.

En conséquence, nous nous permettons de vous demander, Madame, Monsieur, courtoisement mais fermement, de maintenir à tout prix les termes **information documentaire** dans le titre protégé que doit délivrer le Département en information documentaire de la Haute école de Gestion de Genève.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de l'AGBD
Eric Monnier, bibliothécaire-responsable

Copies : Madame Yolande Estermann, directrice adjointe de la HEG, en charge du
Département en Information documentaire

Monsieur Peter Wille, président de la BBS

Herr Stephan Holländer, Studienleiter Hochschule für Technik und
Wirtschaft. Dept. Information und Dokumentation

Madame Marylin Porporato, représentante des étudiants genevois en information
documentaire

PROJET DE NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE CERTIFIEE EN SUISSE ROMANDE

Michel Gorin

Haute Ecole de gestion (Genève)

Département Information et documentation

michel.gorin@hesge.ch

CADRE GENERAL

La Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) a été adoptée en date du 6 octobre 1995 et a provoqué de profonds changements sur le plan de la formation dans notre domaine professionnel. Comme chacun le sait, la formation était auparavant assurée par l'Ecole supérieure d'information documentaire de Genève (ESID) (formation à plein temps durant trois ans) et par la BBS (formation en emploi durant trois ans). En conformité avec les exigences fixées aux filières HES, l'ESID devenue le Département Information et documentation de la Haute Ecole de gestion de Genève (HEG-GE), elle-même rattachée à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), a entièrement restructuré et augmenté son plan d'études.

UN PROJET DE FORMATION CONTINUE INSCRIT DANS LE CADRE D'UN LARGE PARTENARIAT

Parallèlement à la formation qu'il dispense, le corps professoral de ce Département est chargé de développer les nouvelles missions attribuées aux filières HES, parmi lesquelles la formation continue figure en bonne place. La BBS, en tant qu'association professionnelle, souhaite quant à elle développer une offre en matière de cours de formation continue : le projet de formation continue certifiée, dont le présent article se fait l'écho, est d'ailleurs né à l'initiative de la BBS et plus particulièrement de Madame Françoise Félicité, membre du Comité-directeur ; cette dernière a pris contact avec l'Université de Genève et son service de formation continue, lesquels se sont immédiatement montrés très intéressés par ce projet, d'autant plus qu'ils disposent d'une large expérience dans la mise en place de telles formations. Le Département Information et documentation de la HEG-GE s'est très logiquement rallié au projet dès qu'il en a eu connaissance, étant donné son intérêt pour un tel projet d'une part, son expertise dans le domaine d'autre part.

C'est ainsi que deux organismes actifs dans le secteur de l'information documentaire (BBS et Département Information et documentation de la HEG-GE) ont décidé de collaborer avec l'Université de Genève (Faculté des Lettres, Département des Langues / littérature) à la mise sur pied d'un certificat de formation continue spécifique. Il convient d'ajouter qu'avec la mise en place du CESID (Certificat de formation continue en information documentaire, créé en 1987 en collaboration avec l'ESID), répondant à un besoin de formation post-graduée des cadres responsables de services d'information documentaire ou de certains de leurs services, l'Université de Genève a démontré très tôt son intérêt pour de telles formations.

Dans le contexte actuel de la formation continue universitaire, la recherche de collaboration inter-universités représente un enjeu majeur. Dans ce sens, l'Université de Fribourg (Faculté des Lettres, Département des sciences de l'éducation) présente

des compétences qui offrent une plus-value importante au projet de certificat, qui a fait d'elle un partenaire supplémentaire.

Le principe même d'une collaboration intercantonale entre universités, HES et association professionnelle est stimulant pour chacun des partenaires.

POSITIONNEMENT DE CE PROJET PAR RAPPORT AU CESID

Le CESID (600 heures de cours + travaux de recherche) a donc pour objectif de former des futurs cadres : diplômés en information et documentation (EBG/ESID, ABS/BBS) qui souhaitent développer leurs connaissances et universitaires qui désirent acquérir des connaissances en information et documentation pour compléter celles qu'ils possèdent dans le domaine des sciences humaines ou exactes.

Le projet de nouveau programme (entre 200 et 270 heures de cours + travail personnel ; voir ci-après) vise quant à lui une mise à jour certifiée des connaissances acquises par tout professionnel titulaire d'un « ancien » diplôme en information et documentation.

Cette distinction fondamentale permet au projet de trouver sa juste place dans l'offre de formation continue destinée aux professionnels diplômés.

OBJECTIF GENERAL DU PROGRAMME

Rendre les professionnels de l'information et de la documentation capables

- De faire évoluer leurs connaissances et pratiques acquises antérieurement ;
- D'intégrer ces dernières à leur environnement professionnel.

La formation proposée vise par conséquent et comme nous l'avons déjà vu, à une mise à jour certifiée des connaissances.

PUBLIC CIBLE

Professionnels diplômés, en possession d'un titre acquis dans le cadre de l'EBG, de l'ESID ou des cours BBS. Pourraient également être admis, sur dossier, les titulaires de diplômes étrangers reconnus.

La priorité sera donnée aux personnes désirant suivre l'ensemble des cours proposés dans le plan d'études (il pourrait être possible de ne suivre que certains modules isolés, mais dans ce cas, seule une attestation serait délivrée).

REMARQUES GENERALES SUR LE PLAN D'ETUDES

- Le plan d'études présenté ci-dessous comprend les grands axes thématiques du programme envisagé ; tant le plan d'études, que la répartition par modules et que les titres ne sont pas encore arrêtés définitivement et sont par conséquent donnés ici sous toute réserve ;
- Les modalités précises du partenariat entre Université de Genève, Université de Fribourg, Département Information et documentation de la HEG-GE et BBS ne sont pas encore réglées. La participation de notre Département à la réalisation pratique du certificat dépendra des modalités du partenariat, telles qu'elles pourront être définies entre les quatre institutions ;
- Le plan d'études a été élaboré en analysant principalement l'évolution des plans d'études de l'EBG, respectivement de l'ESID, qui correspondent à la formation qu'ont reçue les professionnels de Suisse romande avant la transformation de

cette école en Département HES. Le programme de cours de la formation BBS a bien entendu également, dans une moindre mesure, été pris en compte ;

- Le plan d'études a pour caractéristique d'être fortement évolutif ; en effet, on peut d'ores et déjà dire que les caractéristiques du public cible évolueront au fil des années ;
- L'étude des " nouvelles compétences " émergeant dans les professions documentaires, effectuée par l'ESID en 1997, a mis en évidence un consensus autour de l'importance qu'il y a à " savoir s'adapter ", " savoir s'organiser " et " être autonome " ; il devrait être tenu compte de ce qui précède dans le plan d'études.

CONTENU DU PLAN D'ETUDES

Gestion des données – Techniques professionnelles

Collections

- *Développement des collections :*
Elaboration d'un plan de développement des collections (en bibliothèque et en centre de documentation)
Désherbage
- *Description et analyse des documents :*
Description et analyse des " non-livres "
Analyse de certaines normes ou recommandations et de certains outils en usage en Suisse ou dont l'usage est imminent
Utilisation de données bibliographiques externes, " outsourcing " (par exemple : OCLC)
Préservation des collections :
Principes généraux de mise en place d'une politique de préservation des documents
Possibilités de restauration

Recherche et diffusion de l'information

- *Recherche documentaire :*
Stratégies de recherche sur l'Internet
Mise en place et gestion d'un service de référence
Veille informationnelle
- *Diffusion de l'information :*
Création de produits (pages WEB, en particulier)

Informatique et gestion documentaire

- Systèmes informatisés
- Réseaux
- Aspects normatifs de l'information électronique
- Conception d'une base de données (sur ACCESS, par exemple)
- Gestionnaire de base de données relationnelle
- Concept de « bibliothèque virtuelle »

Traitement des archives

L'objectif est ici de rendre les professionnels capables de comprendre les spécificités du traitement d'un fonds d'archives, afin de ne pas commettre l'erreur de le traiter comme un autre fonds documentaire. Il arrive en effet de plus en plus souvent que les responsables d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation se voient confier la gestion des archives de l'institution dont ils dépendent ou, plus simplement, celle d'un ou de plusieurs fonds d'archives particuliers. Par conséquent, ce module doit être considéré comme une sensibilisation au traitement d'un fonds d'archives : on insistera sur quelques principes fondamentaux, tels qu' archives courantes et intermédiaires, principe de provenance, description des fonds.

Organisation, Gestion des ressources

Gestion des ressources humaines

- Travail en équipe
- Cahier des charges
- Gestion de carrière
- Gestion des conflits
- Gestion du changement
- Motivation professionnelle
- Déontologie des professions documentaires et caractéristiques du service au public

Administration, Aspects juridiques

- Budget, Analyse économique sur la base d'éléments statistiques, Contrôle de gestion
- Rédaction de textes professionnels (rapport annuel, procès-verbal, article de presse, etc.)
- Droit d'auteur, Droit de la propriété intellectuelle, Eléments de droit administratif, Protection des données

Gestion de projet

- Méthodes de gestion de projet

Marketing et Relations publiques

Promotion des services

- Démarche marketing
- Mission d'un service
- Techniques d'enquête
- Techniques d'animation

Orientation et formation des usagers

- Signalétique, Organisation de l'espace
- Orientation des usagers, Information et référence
- Didactique documentaire
- Politique de services et d'accueil

ASPECTS PRATIQUES

Remarque importante : les informations qui suivent sont elles aussi données sous toute réserve, les modalités pratiques n'étant pas encore arrêtées.

- Nombre d'heures au total : entre 200 et 270 heures de cours + travail personnel (les jours et lieux de formation ne sont pas encore déterminés) ;
- Différentes formes d'évaluation des connaissances seront proposées ;
- La formation devrait se dérouler sur une douzaine de mois (octobre – octobre, dès octobre 2001 dans la mesure du possible) ;
- Son coût devrait se situer dans une fourchette allant de Fr. 6500.- à Fr. 7500.- ;
- Nombre de participants : une vingtaine par cursus, sélectionnés sur dossier par un Comité directeur composé de professeurs et de praticiens (une publicité aussi large que possible sera prochainement effectuée).

CONCLUSION

La reconnaissance des anciens diplômes, dans le contexte de la restructuration de la formation intervenue dans notre domaine professionnel avec la création des HES, soulève de nombreuses interrogations et suscite quelque inquiétude. Nul ne connaît aujourd'hui précisément les conditions dans lesquelles l'équivalence des anciens diplômes avec les diplômes HES pourrait être obtenue. Par contre, chacun sait désormais que « *toute formation initiale doit être complétée par un programme de cours de formation continue cohérent et étoffé qui complète, d'une part, les éventuelles « lacunes » de la personne et répond, d'autre part, aux exigences de la fonction occupée* »¹. L'équipe en charge du projet de formation continue dont il a été question plus haut espère contribuer à aider les professionnels de Suisse romande à parfaire leur formation initiale ; elle espère également que le fait d'avoir suivi une formation visant une mise à jour des connaissances, officiellement certifiée, facilitera la procédure de reconnaissance des anciens diplômes pour ceux qui l'auront suivie.

Genève, le 22 février 2001, Michel Gorin

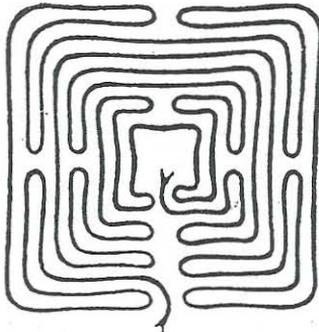


Fig. 21. — St. Catherine's Hill,
Winchester.

¹ Estermann Wiskott, Yolande. Reconnaissance des anciens diplômes dans un contexte de restructuration d'une formation initiale. *ARBIDO*, 1999, no 3, p. 14-17 et sur le site www.geneve.ch/heg/id/ [un article à relire dans le contexte actuel...]

Histoire d'une bibliothèque, d'une fée et d'un chemin de fer

Il était une fois une petite bibliothèque sympathique, accueillante, ouverte aux jeunes du quartier de Saint-Jean depuis plus de 40 ans... Son charme un tantinet vieillot faisait le bonheur des enfants et de leurs parents qui l'avaient fréquentée autrefois, mais son exigüité menait au désespoir les bibliothécaires, sans cesse à la recherche d'un bout de rayon, d'un coin d'étagère, ou même d'un rebord de fenêtre pour ranger les livres.

Or un jour, une bonne fée vint à passer par là.

Emue par la détresse des bibliothécaires, elle scruta les environs, remarqua, au travers du quartier, une large tranchée dans laquelle circulaient les trains (leur bruit cassait les oreilles des habitants voisins) et prit sa baguette magique :

« Abracadabra, abracadafer, couvre-toi chemin de fer !

« Abracadabra, abracadason, construis-toi petite maison ! »

« Abracadabra, abracadatek, déménage bibliothèque ! »

Et c'est ainsi qu'à la grande joie de tous, la bibliothèque s'est trouvée transportée dans un beau bâtiment tout neuf, avec de grands rayonnages et beaucoup d'espace pour les jeunes et pour les adultes.

Un conte de fées ? Mais non, c'est la réalité qu'a vécue la bibliothèque des jeunes du quartier de Saint-Jean, une des plus anciennes succursales des Bibliothèques Municipales de la Ville de Genève.

Bien sûr, tout ne s'est pas déroulé si simplement, si rapidement...

Ouverte en 1959, la bibliothèque des jeunes de Saint-Jean a répondu pendant des années aux besoins des enfants du quartier : prêt de livres, de documentation, mais aussi lieu de rencontre où bien des jeunes venaient faire leurs devoirs, lire une BD ou bavarder avec des copains.

Mais au fil des années, le stock a augmenté considérablement, la littérature de jeunesse a évolué et offert tant d'ouvrages de qualité pour tous les âges que la bibliothèque s'est révélée beaucoup trop petite et que le rangement des livres a commencé à poser des problèmes quasi insolubles.

Après quelques recherches infructueuses pour trouver un autre lieu, une opportunité s'est présentée : les voies du chemin de fer, une longue tranchée qui séparait les quartiers de Saint-Jean et des Charmilles, allaient être couvertes à la suite de plaintes d'habitants incommodés par le bruit des trains.

Ces travaux gigantesques créaient de toutes pièces un terrain et suscitaient bien des projets.

Tout un ensemble socio-culturel pourrait y prendre place : la Maison de Quartier, le Centre Social, des ateliers pour des artisans ou des artistes, des salles de cours, et pourquoi pas une bibliothèque ?

De nombreux rapports, réunions, soirées de discussions plus tard, la bonne fée « Ville de Genève » leva sa baguette magique et vota les crédits nécessaires à sa construction et à son aménagement.

L'un après l'autre, des bâtiments en bois, d'un ou deux étages, ont été construits, abritant diverses associations publiques ou privées. Enfin, en novembre dernier, la bibliothèque, réalisée par le bureau d'architectes Baillif et Loponte et située sur une rue passante, était terminée.

Au rez-de-chaussée, prendra place la section « adultes » qui sera ouverte en mai prochain : nos collègues sont en train de constituer le fonds, puisqu'il s'agit d'une création (le bibliobus assurait jusqu'à maintenant le prêt aux adultes). Quant à la section « jeunes », elle occupe le premier étage : du bois, de grandes baies vitrées, quelques touches de couleurs, c'est un bel espace d'environ 250 m², soit deux fois et demi celui des anciens locaux.

Les rayonnages ont été installés par le Service Suisse aux Bibliothèques et, en décembre, la bonne fée a pris la forme de costauds déménageurs pour transporter les livres de l'ancienne bibliothèque dans la nouvelle.

Il ne nous restait plus qu'à vider les cartons (pas loin de 20.000 ouvrages) et à tout mettre en place.

Différents « coins » ont été prévus, suivant les âges ou les activités : des bacs à albums, des tables basses et des coussins pour les plus jeunes, des fauteuils près des revues et près des rayons « adolescents », des tables de travail vers les documentaires. Chacun devrait y trouver un endroit ad hoc, confortable et à son goût.

De plus, un lieu est prévu pour des animations ou l'accueil de classes, avec la possibilité de le fermer par une porte coulissante ou de l'agrandir en déplaçant les rayonnages sur roulettes.

Enfin, le 9 janvier, le grand jour est arrivé et c'est le cœur battant que nous attendions les lecteurs : allaient-ils se rappeler la date d'ouverture ? trouveraient-ils ce nouveau lieu ? après six semaines de fermeture de la bibliothèque, auraient-ils encore envie de lire ou étaient-ils devenus « accros » de la télévision et d'Internet ?

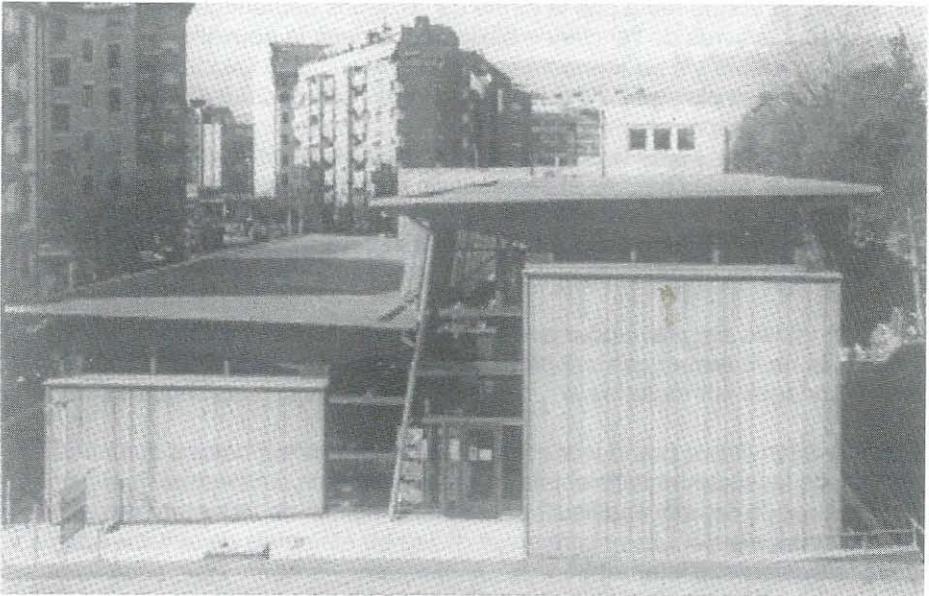
Ces craintes étaient vaines, car les enfants, habitués ou nouveaux lecteurs, sont très vite venus en nombre découvrir leur nouvelle bibliothèque, rendre et emprunter des livres ou demander à s'inscrire.

L'histoire de cette bibliothèque, riche de projets, commence là où finit mon conte.

Et comme tout conte, il se termine selon la tradition : le mariage d'un nouveau lieu et d'une belle quantité de livres donna le jour à beaucoup de jeunes lecteurs...

Jacqueline Nydegger

Bibliothèque Municipale de St-Jean
Avenue des Tilleuls, 19
1203 GENEVE
Tel. : 418 92 02



PRESENTATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

Le Centre d'Art Contemporain, "Kunsthalle" de Genève, offre aux artistes un espace dédié à la nouvelle création et, au public, un point de rencontre et de découverte. Il a été fondé à Genève en 1974 et s'est constitué en Association sans but lucratif en 1981; le Centre d'Art Contemporain a été récemment nommé "personne morale d'utilité publique" par le Conseil d'Etat de Genève. Depuis sa fondation, il a présenté 250 expositions, 48 performances, des conférences, des projections de films et vidéos ainsi que 2 colloques internationaux. En 1998 le Centre d'Art Contemporain devient *membre associé* de l'Association des Musées Suisses (AMS).

Le but du Centre d'Art Contemporain est de faciliter la production de nouvelles oeuvres et d'informer le public des innovations et des propositions inédites développées dans le domaine de l'art contemporain, sans pour autant pratiquer de politique d'acquisition. Il joue le rôle de médiateur entre le public et l'art contemporain en faisant connaître des artistes suisses ou étrangers qui jouent un rôle significatif dans l'art du présent. Parallèlement à ces manifestations, il propose un programme didactique et pédagogique, et édite des publications spécialisées en rapport avec ses activités afin d'élargir et de développer le débat sur l'art contemporain.

Le Centre est ouvert au public du mardi au dimanche de 11h. à 18h.

PRESENTATION DU FONDS D'OUVRAGES DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

Le Centre d'Art Contemporain a constitué un fonds d'ouvrages consacrés à la création artistique du XXe siècle et plus particulièrement de l'art de 1950 à nos jours.

Ce fonds est estimé à environ 3500 ouvrages mais il s'enrichit constamment d'échanges de publications avec des institutions suisses et étrangères (CCA Kitakyushu Japon, CAPC Bordeaux France, MUHKA Belgique, Van AbbeMuseum Pays-Bas, Centro Galego Espagne, Museet for Stadiskunst Norvège etc..).

Le souhait du Centre est d'organiser cette bibliothèque en consultation, au quatrième étage, pour les visiteurs, les étudiants et chercheurs suisses et genevois ainsi que ceux de la proche région. Les ouvrages pourront être consultables sur place, avec la possibilité pour les usagers de faire des photocopies.

LE FONDS

-Il rassemble plus de **3000 catalogues d'expositions**. Ces ouvrages ont été acquis grâce à la politique d'échange menée par le Centre d'Art Contemporain avec les musées et les autres Centres d'Art dans le monde.

- **200 monographies** consacrées à des artistes ou des mouvements artistiques de la fin du XIXe siècle et du début du XXe (Impressionnisme, Cubisme, Bauhaus...) et plus récents (Pop Art, Art Conceptuel ...) ainsi que des essais.

- Environ **150 livres et objets d'artistes**, catalogues et multiples conçus de façon originale sont à découvrir au sein d'une section spécifique.

- **Des périodiques**, dont une trentaine de titres sont archivés et consacrés aux beaux-arts, à l'architecture et à l'art contemporain peuvent être consultés.

LES ARCHIVES

Afin de tirer parti des documents accumulés pendant 25 ans d'activités, le Centre d'Art Contemporain met à la disposition des étudiants et chercheurs ses archives. Celles-ci comportent plusieurs sections:

- **Plus de 300 dossiers d'artistes** constitués d'articles issus de la presse spécialisée, de communiqués de presse, d'éléments de biographie et de bibliographie. Ces dossiers concernent les artistes ayant exposé au Centre d'Art Contemporain depuis 1974.

- **La photothèque et la diathèque** rassemblent plus de 5000 documents photographiques et diapositives concernant les expositions (montages, vernissages, documentation visuelle générale...), les performances, spectacles et autres conférences, organisés au Centre d'Art Contemporain.

- **La vidéothèque** dispose d'environ 200 numéros, travaux d'artistes, vidéos ou films consacrés à l'art et aux artistes et des conférences. Ces documents peuvent être visionnés sur place.

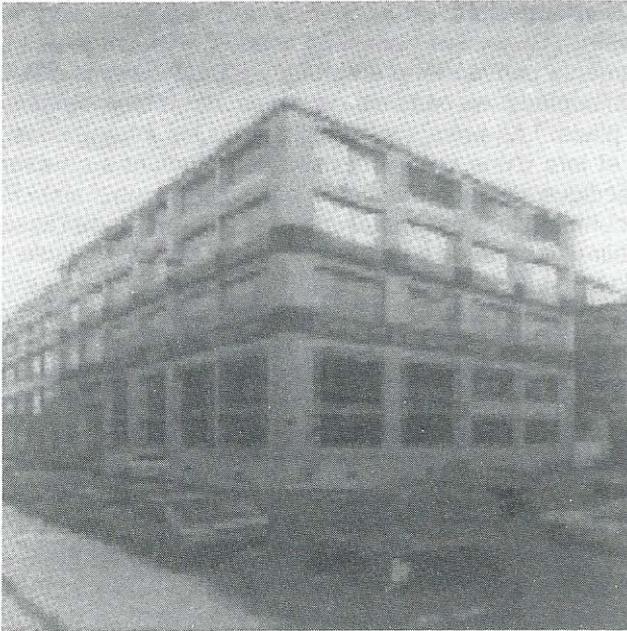
OBJECTIFS

Il s'agit d'offrir avant tout un outil pédagogique adapté à l'étude et la découverte de l'art contemporain. Une bibliothèque spécialisée enrichie d'un matériel documentaire ciblé, semble correspondre à une vraie demande de la part des étudiants de Genève et de la proche région française.

Par ailleurs, le public aussi bien néophyte que spécialiste trouvera une information accessible, en rapport avec les oeuvres exposées. Il pourra élargir ses connaissances ou tout simplement répondre à sa curiosité tout en restant à l'intérieur du Bâtiment d'Art Contemporain.

Noëlle Corboz

Page Web : <http://www.karaartservers.ch/cac/index.html>



VISITE DE FILIGRANE

Ouverte en 1993, la bibliothèque Filigrane a été reprise en mars 1998 par F-Information suite à la dissolution de l'association Filigrane pour des raisons financières. Spécialisée sur la condition féminine et l'égalité des droits entre hommes et femmes, Filigrane a pour mission d'informer le public dans ces domaines, de favoriser une réflexion et de promouvoir une société plus solidaire et de partage, à travers des activités et événements culturels.

FONDS

Riche de plus de 4'000 documents, le fonds documentaire se compose de supports variés : monographies, brochures, périodiques (35 titres vivants, 45 titres archivés), dossiers de presse (environ 70 thèmes), vidéocassettes (300). Les principales rubriques sont : psychologie, philosophie, religion, sociologie, féminisme, politique, économie, travail, violence, formation, famille, couple, santé, arts, romans, biographies.

PRET, FONCTIONNEMENT

Tous les documents peuvent être empruntés (10 documents à la fois), sauf les vidéocassettes copiées et certains ouvrages de référence qui doivent être consultés sur place. Les prêts sont gratuits pour les internes, les membres de F-Information et lors d'une première visite (les étudiant-e-s travaillant sur une recherche spécifique de façon limitée n'ont ainsi aucun frais). Pour celles et ceux qui ne souhaiteraient pas devenir ensuite membres de l'association, il est possible d'établir une carte de lecteur/trice au prix de 10.-, valable 1 an.

La classification utilisée est la CDU (avec adaptations "maison" : p. ex. la zone 4, normalement vierge, est utilisée pour les documents sur l'Europe). Le catalogue et le prêt sont informatisés sur le logiciel BIBAL. Différents outils sont mis à disposition du public : photocopieuse, magnéto-scope, places de travail et de lecture, assistance pour les recherches spécialisées, accueil, conseils, édition personnalisée de listes bibliographiques, recherches Internet et sur les autres catalogues on line (RERO, Library of Congress, BN Opale, ...). Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, les documents peuvent être envoyés par la poste, les frais d'envois sont à leur charge.

PUBLICS

La demande provient surtout du milieu étudiantin de toute la Suisse romande (étudiant-e-s, collégiens-ennes, enseignant-e-s, chercheurs-euses, associations

et bureaux de l'égalité...), mais Filigrane touche également un public plus varié et plus régulier : Carougeois-es, membres de F-Information, lecteurs-trices intéressé-e-s par le domaine... Et bien sûr les internes de la maison (Service pour la promotion de l'égalité et diverses associations) (1/3 des prêts) qui se documentent dans le cadre d'une recherche sur l'égalité ou sur la condition féminine (demandes souvent extrêmement pointues).

Actuellement, on compte en moyenne 9-11 prêts par après-midi d'ouverture (en 4h.), 5-6 consultations sur place, sans compter les nombreuses demandes d'information par téléphone ou par courrier.

COLLABORATION ENTRE BIBLIOTHEQUES

Doublons : une liste de doublons est en train d'être élaborée afin de circuler parmi les bibliothèques intéressées en vue d'échanges.

Prêt interbibliothèque : Pour les bibliothèques qui le souhaitent, des documents de Filigrane peuvent leur être envoyés gratuitement. Les frais de retour sont à leur charge.

Echanges de fichiers BIBAL, listes bibliographiques, envois du catalogue des acquisitions : tant que les fichiers des bibliothèques ne sont pas disponibles sur Internet, ces échanges représentent des liens importants pour mieux connaître les fonds des bibliothèques. Des échanges de catalogues et de listes ont régulièrement lieu entre bibliothèques féminines suisses (Bibliothèque de l'ADF Lausanne, Bibliothèque du Bureau fédéral de l'égalité...)

Site internet : Filigrane a désormais son site-web, avec la totalité du catalogue consultable online (<http://www.f-information.org/filigrane/index.php3>)

GESTION

Budget : Filigrane reçoit une subvention de l'Etat de Genève (département des Finances) de 44'000.- (pour l'an 2000), 8-10'000.- du contrat de prestation avec le SPPE (+ un budget livres de 6-10'000.-), une subvention de Carouge de 4'000.- et des donations matérielles de différentes fondations.

Personnel : 1 bibliothécaire responsable à 50%, deux coordinatrices de F-Information à 10%, 1 apprentie AID en première année, deux bénévoles (2-3 après-midi par semaine)

Acquisitions : Des séances d'acquisitions ont lieu 2-3 fois par an, regroupant une représentante du SPPE, une professeure de l'université (Etudes femmes, études genre), deux lectrices et notre libraire spécialisée (L'Inédite). Le choix se fait d'après deux listes, qui correspondent à nos deux catégories de public (grand public et littérature + public spécialisé, documentaires pointus). Ces listes sont rédigées d'après des propositions d'achat, des catalogues d'éditeurs et le dépouillement de revues spécialisées et de la presse. Un peu près 70%

des achats sont propriétés du SPPE, les 30% restants étant pris en charge par F-Information. Le fonds augmente de 10% environ par an plus de nombreux dons de la part des lecteurs et lectrices.

Désherbage : a lieu une fois par an, en même temps que l'inventaire (en été).

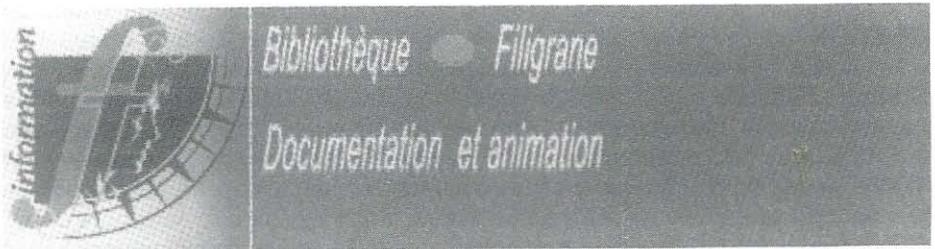
PROJETS

Dès 2001, nous avons obtenu une augmentation de la subvention (Département des Finances). Nous pensons **élargir les heures d'ouverture** (un matin + plus tard le soir) et engager une documentaliste à 20%.

Afin de se faire connaître d'avantage, nous pensons continuer à faire des **animations** régulières et nous envisageons également une **campagne publicitaire** (affiches, publicité TPG, annonces dans les journaux d'étudiants...)

Isabelle Bruggimann

N. B. Pour d'autres informations, veuillez vous référer au Rapport Annuel 1999



En 2000, les Facultés de Médecine et de Sciences de l'Université de Genève ont lancé un appel d'offres commun pour sélectionner un agent susceptible de leur offrir d'excellents services et conditions financières pour les commandes de leurs publications en série.

Pour la Faculté des Sciences, Aline Thorens, bibliothécaire à la Bibliothèque de la Section de Chimie et pour la Faculté de Médecine, Christine Delaporte, responsable du Service des périodiques de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine, ont mené ce projet et ont accepté de répondre aux questions de notre collègue américaine Polly Duncan¹

D'où est venue l'idée de ce projet ?

Christine Delaporte : En médecine, comme en sciences et dans d'autres domaines, nous étions confrontés depuis longtemps au problème de l'augmentation perpétuelle du prix des périodiques. Depuis plusieurs années, il faut compter entre 10 et 15 % d'augmentation chaque année ! Il faut donc demander un budget supplémentaire simplement pour conserver ses abonnements. Les bibliothèques qui n'ont pas d'augmentation de budget doivent régulièrement supprimer des abonnements. On ne peut pas agir sur le prix des abonnements, par contre, on peut, en choisissant un agent plutôt qu'un autre et surtout en négociant sur des montants importants, arriver à économiser. Nous en avons l'idée depuis quelque temps. En parlant avec Aline que je connais bien, nous nous sommes rendues compte que nos besoins convergeaient et que nos domaines, proches, se complétaient très bien et formaient une masse cohérente et intéressante pour les agents !

Aline Thorens : Il faut peut-être rappeler ce qu'est un agent : c'est un intermédiaire entre les éditeurs de périodiques et la bibliothèque. Avoir un agent est très précieux pour une bibliothèque. Cela permet une rationalisation du travail et un gain de temps. Toutes les commandes passent par lui, il se charge des réclamations, la bibliothèque reçoit un nombre minimum de factures et en francs suisses, etc. Pour une grande bibliothèque, il est très difficile, voire impossible de fonctionner sans un agent.

Comment est rétribué le travail d'un agent ? par un pourcentage de frais de gestion prélevé en plus du prix des périodiques et par les remises que leur font certains éditeurs (surtout les grands éditeurs sciences-médecine européens). Les agents peuvent également prendre une marge sur les taux de change. Donc, lors des négociations avec les agents, ce qui compte, dans un « portefeuille d'abonnements », ce sont les éditeurs et le volume par éditeur. Pour un gros client, qui a un portefeuille d'abonnements intéressant, l'agent peut accepter, non seulement, de ne pas prélever de frais de gestion mais de « ristourner » une partie des remises des éditeurs. Dans ce cas, le client a tout

¹ Polly Duncan, bibliothécaire, héroïne bien connue des amateurs des romans de Lilian Jackson BRAUN (tous ses livres aux éditions 10/18 !) Visitez : http://www.agreeablethings.com/character_profiles.htm

avantage à avoir un agent : il permet une rationalisation du travail et des économies sur le prix des abonnements.

En sciences, nous avons des bibliothèques nombreuses et qui travaillaient de façon très différente. Certaines, par économie, faisaient les commandes directement auprès des éditeurs. D'autres passaient par un agent pour tout ou une partie de leurs titres. Mais, comme petits clients, elles n'avaient pas les conditions financières les plus favorables. Il était intéressant d'essayer de rationaliser ce travail et de faire des économies !

Quelques chiffres peut-être ... ?

A. T. : Nous avons en 2000, entre nos deux Facultés, environ 1800 titres de périodiques (papier et électroniques), pour un budget d'environ Fr. 1.800.000. Il y a une bibliothèque centrale à la Faculté de médecine et 17 bibliothèques à la Faculté des sciences.

Avant d'aller plus loin, avez-vous obtenu les résultats souhaités ?

A. T. : Nos objectifs étaient de travailler avec un agent pour les bibliothèques qui passaient des commandes directes et pour toutes de travailler avec l'agent offrant les meilleures conditions financières et les meilleurs services.

Quant aux conditions obtenues, oui, nous en sommes très satisfaites. Nous avons obtenu, par rapport aux conditions antérieures, entre 4 et 7 % d'économies, ce qui se chiffre à plus de Fr. 100.000 si nous avons eu ces conditions en 2000. Et ces économies se maintiendront dans les années qui viennent.

C. D. : J'ajoute que la collaboration entre Facultés et le fait d'arriver sur la marché avec un gros budget était aussi une des recommandations du rapport Van Dijk² qui nous paraissait tout à fait pertinente et à suivre.

Revenons aux débuts, comment s'est organisé votre travail ?

C. D. : Nous avons assez peu de temps, puisque nous avons reçu le feu vert pour nous lancer dans ce projet (de la part de nos doyens et du rectorat de l'Université) en avril et qu'il fallait avoir tout bouclé à temps pour faire les renouvellements de 2001. De plus, nous n'avions pas d'expérience d'un appel d'offres.

² Le rapport Van Dijk est le résultat d'un audit mené auprès des bibliothèques de l'Université de Genève en 1999. On peut le consulter sur Internet à l'adresse <http://www.unige.ch/biblio/ressources/docs/index.html> (accès restreint aux membres de l'Université de Genève, login et mot de passe à demander au Service de coordination des bibliothèques)

A. T. : Nous avons commencé par nous dire que nous n'allions pas réinventer la roue ! Nous avons donc visité des bibliothèques, essentiellement des bibliothèques de sciences et de médecine, avec 2 buts : premièrement, savoir s'ils avaient fait des appels d'offres, comment ils les avaient fait et quelles étaient leurs pratiques dans l'appel d'offres. Deuxièmement, nous voulions savoir ce que ces collègues pensaient des agents qu'ils utilisaient.

C. D. : Nous en profitons pour remercier chaleureusement tous nos collègues qui nous ont reçues et ont répondu à toutes nos questions avec beaucoup d'amabilité.

A. T. : Ensuite, nous nous sommes rendues compte qu'il y avait des problèmes que nous ne maîtrisions pas, comme la comptabilité, la TVA, les questions juridiques et nous nous sommes donc renseignées auprès de spécialistes de ces domaines à l'Université.

D'autre part, nous avons reçu aussi tous les agents sollicités. Nous avons choisi un agent local : Médecine et Hygiène de Genève, un agent suisse : Hans Huber et les trois grands agents internationaux : Ebsco, Swets Blackwell et RoweCom, en prenant leur filiale française pour avoir des interlocuteurs parlant notre langue.

Nous avons établi une grille de questions qui nous avait déjà permis de mettre les problèmes à plat, et cela a été l'occasion pour les agents de nous montrer tout ce qu'ils pouvaient nous offrir. Ils nous ont tout de suite vu comme un client important et traités en conséquence !

Sur la base de votre expérience, quelles démarches conseillez-vous à des collègues qui voudraient se lancer dans un projet similaire ?

C. D. : D'abord, la première chose à faire, avant même de rencontrer des collègues et les agents, c'est de mettre à plat toutes ses exigences, de bien évaluer ses besoins, de savoir exactement de quoi on a besoin, de faire une liste de ses desiderata qui va servir ensuite à élaborer le cahier des charges. Et à partir de ça, on peut affiner en rencontrant des collègues et les agents. Il est aussi important de savoir déjà ce qu'on a comme conditions tarifaires chez l'agent ou les agents qu'on utilise, si on en a un...

A. T. : Nous avons préparé des listes de questions pour nos collègues à qui nous avons rendu visite et pour les agents. Nous nous en sommes servies pour rédiger le cahier des charges. C'est important, cela nous permet de faire une synthèse de nos exigences et de nos attentes. L'agent lui-même sait où on va, et nous aussi !

C. D. : Cela permet aussi, une fois qu'on reçoit les offres, de contrôler si l'agent a vraiment répondu à nos demandes et dans quelle mesure il y répond bien ou pas bien et c'est donc la base pour évaluer l'offre de l'agent.

Est-ce que ce cahier des charges est disponible, est-ce qu'on peut le consulter ?

C. D. : Nous pensons faire un rapport final qui contiendra ce cahier des charges. Il sera diffusé très largement, sur le web probablement. En attendant, nous sommes toujours à disposition de collègues qui voudraient des informations. Ils peuvent nous envoyer un message électronique, nous téléphoner ou venir nous voir.

Donc vous avez rédigé votre cahier des charges et vous avez envoyé l'appel d'offres. Est-ce que vous pouvez nous parler maintenant de la suite du travail une fois que l'appel d'offres a été lancé ?

C. D. : Nous avons envoyé nos documents (appel d'offres, cahier des charges, liste de nos titres - sur papier et en format Excel sur disquette - liste des bibliothèques participantes, tableau des taux de change à utiliser) aux agents le 30 juin 2000, avec un délai de réponse fixé au 20 août 2000.

Et pendant cette période où les agents étaient en train de travailler sur notre appel d'offres, nous avons évalué très soigneusement les bases de données que proposent les agents.

Aline va vous expliquer ce que sont ces bases de données et ce qu'on peut en attendre

A. T. : Les agents internationaux (les autres viennent de s'y mettre ou vont s'y mettre !) offrent deux choses. Premièrement une base de données de gestion des périodiques et d'informations bibliographiques accessible sur le web. Cela permet, en particulier, de faire des réclamations, commandes et suppressions d'abonnements directement sur le web et d'obtenir des informations bibliographiques, comme le prix d'un périodique, l'adresse de l'éditeur, etc. C'est vraiment une source d'information très précieuse, très immédiate et très rapide et cela permet de ne pas aller sur le site web de tous les éditeurs, mais d'avoir un point d'accès unique.

C'est également très précieux pour le bulletinage, car ils nous offrent l'état de parution de chaque revue, et chez un grand agent, l'accès à ce service même pour un titre que nous n'avons pas.

C. D. : Ils offrent également ce qu'ils appellent un portail d'accès aux périodiques électroniques. C'est un service qui peut être payant ou compris dans le prix de base. C'est, en fait, un portail unique où vous pouvez avoir accès à une grande partie de vos périodiques électroniques depuis un même endroit, sous une même présentation et avec toujours les sommaires présentés de la même façon. Ce qui peut être très agréable pour vos utilisateurs.

Quelles sont les recommandations que vous feriez à des collègues voulant se lancer dans un projet similaire ?

A. T. : Une chose nous a paru très importante : exiger et comparer des conditions. Les conditions, c'est, par exemple : « nous vous faisons le prix éditeur, donc le prix officiel de l'éditeur, moins 0,5 % ». Ça, c'est quelque chose de fixe sur lequel vous pouvez vraiment vous baser. Egalement, exiger des taux de change clairs. Qu'on vous dise, par exemple : « on utilise le taux de change de la banque nationale de France : soit le jour du paiement à l'éditeur, soit celui d'une date fixée à l'avance, soit le taux moyen du mois du paiement à l'éditeur », etc.. Que vous sachiez quel est ce taux de change et exiger que l'agent ne prenne aucune rétribution sur le taux de change. S'il veut prendre une rétribution qu'il la prenne en augmentant le prix du périodique d'un pourcentage que vous connaissez et que vous pouvez vérifier.

Nous avons également choisi de demander à tous les agents de faire une offre de prix pour tous nos titres. Ce n'est pas obligatoire, si vous avez moins de temps, vous pouvez demander une offre de prix sur un échantillon de titres. Pour juger des prix proposés par les agents, il faut fixer une année précise (l'année précédent l'année en cours par exemple) sur laquelle travailler, et également fixer le taux de change pour chaque monnaie. Comme cela vous pouvez comparer valablement les offres. On peut fixer le taux de la banque nationale du pays le jour de l'appel d'offre ou le taux moyen d'un mois ou d'une année précédent l'appel d'offres.

C. D. : Puisqu'on parle de ce qu'on a exigé, on peut dire aussi que ce qui est important à faire, c'est de ne pas hésiter à négocier sur les conditions qu'on vous aura proposées. Quand on arrive avec un gros budget, qu'on est un gros client, l'agent va vous proposer certaines conditions et, en général, il est possible de négocier et d'obtenir des conditions encore meilleures.

A. T. : D'après les discussions que nous avons eu avec les agents, les conditions que l'on peut obtenir seraient assez différentes selon les domaines. En sciences et médecine les périodiques sont chers, une partie des éditeurs accordent des remises aux agents (pour des titres chers, c'est vite intéressant) et, comme le marché est dominé par de grands éditeurs commerciaux, la gestion est assez facile. En sciences sociales et en droit, par contre, les périodiques sont nettement moins chers. Ils demandent un gros travail de gestion car il y a beaucoup de petits éditeurs, surtout des sociétés savantes. Et les éditeurs accorderaient peu ou pas de remises aux agents.

Un petit bilan, peut-être ?

C. D. : C'était vraiment l'occasion de collaborer entre Facultés qui sont proches par leur domaine. Travailler ensemble, c'est toujours un

enrichissement, parce qu'on profite des apports de collègues et ça a permis de faire un travail que je n'aurais pas pu faire seule.

A. T. : Si je peux donner encore un autre petit conseil, ne vous lancez pas seul dans un projet pareil. Etre au moins deux, c'est très important ! Etre seul, c'est avoir tous les problèmes pour soi sans pouvoir en discuter et c'est difficile !

C. D. : Je dirais aussi, si vous vous lancez dans un tel projet, essayez de vous donner suffisamment de temps. Devoir boucler un projet en 6 ou 7 mois, comme nous l'avons fait, c'est une chose qu'on peut faire une fois, mais qui n'est vraiment pas conseillée, en tout cas pour un premier appel d'offres ! Je dirais en tout cas, que si vous voulez, par exemple, changer vos abonnements pour 2002, commencez en janvier 2001 ou même encore avant. Cela vous laissera le temps de vraiment prendre des contacts, d'établir le cahier des charges, de comparer les offres reçues, sans être pris par le stress de risquer un renouvellement tardif de vos abonnements.

Aussi une chose qui m'apparaît importante, c'est que, pour un tel projet, il est bien que les bibliothécaires « praticiens » soient largement impliqués et puissent prendre les décisions. Attention à des structures trop éloignées du terrain...

A. T. : Quitte, bien sûr, à ce qu'un juriste, un comptable, un informaticien, etc mettent leurs compétences spécifiques à disposition.

C. D. : Tout à fait. C'est évident qu'il faut travailler en collaboration avec des spécialistes. Mais il me paraît important, par exemple, de ne pas juger uniquement les conditions financières, mais d'avoir aussi une évaluation des services proposés et cela, seuls des bibliothécaires connaissant bien le travail courant des périodiques peuvent le faire.

A. T. : Je dois dire que nous avons eu beaucoup de chance. Nous avons choisi l'agent qui, à la fois, offrait les meilleures conditions financières et à la fois, à notre avis, se trouve être celui qui offre le meilleur service. Mais, bien entendu, il n'y a pas d'agent idéal et l'expérience nous dira si nous avons fait le bon choix !

Christine Delaporte
Bibliothèque de la Faculté de
Médecine
Centre Médical Universitaire
1211 Genève 4
tél. 022-702 51 00 ou 702 50 93

Christine.Delaporte@medecine.unige.ch

Aline Thorens
Bibliothèque Section de chimie
Quai Ernest-Ansermet 30
1211 Genève 4
tél. 022- 702 60 14

Aline.Thorens@chimie.unige.ch

Derniers voyages en zigzag

Sibil et Rebus 1971-2001

Une aventure de 30 ans... ... trente ans d'aventures

Le 18 novembre 2000, l'infatigable Pierre Gavin réunissait à Montézillon, près de Neuchâtel, de nombreux responsables du projet Sibil. On y retrouvait les initiateurs du projet (Messieurs Agopian, Villard), ainsi que ceux qui développèrent ce système (Mesdames Jolidon, Edder, Messieurs Keller, Taverney, Gonin, Roland, Sillig). Ceux qui apportèrent un soutien logistique (Madame Staudenmann, Monsieur Boss) étaient aussi présents. Quant aux représentants des principaux utilisateurs, ils étaient nombreux venant du Luxembourg, de France, de St-Gall, Bâle, Berne, Genève, Fribourg, Neuchâtel et Lausanne et le plus souvent en la personne de leur directeur. Plusieurs coordinateurs locaux (Mesdames Hutter, Grandjean Bühler, Messieurs Buntschu, Gorin, Wessendorf) participaient à la fête. Quant à l'ABS et la Bibliothèque nationale, elles étaient représentées pour le RP (Répertoire des périodiques étrangers reçus dans les bibliothèques suisses) par Madame Reymond et Monsieur Wälchli.

Ces personnalités de la bibliothéconomie suisse et européenne se sont retrouvées, par un temps magnifique et dans un cadre champêtre, pour partager le verre de l'amitié. Robert Barth 2 (Directeur de la StUB / Berne) adressait à Pierre Gavin, les remerciements des utilisateurs Sibil pour son engagement dans l'automatisation des bibliothèques scientifiques pendant de si nombreuses années. Il rappelait que le bibliothécaire lausannois avait aidé de très nombreuses bibliothèques à démarrer leur informatisation ; par ses analyses, ses cours, ses rapports circonstanciés et structurés, il a été la cheville ouvrière d'innombrables projets touchant tout autant les besoins de petites bibliothèques spécialisées que de projets d'ampleur nationale.

Tout au long du repas, Pierre Gavin a fait cheminer ses invités à travers les différentes étapes de l'Association Rebus (Réseau des bibliothèques utilisant Sibil). Il a rappelé le rôle essentiel de Jean-Pierre Clavel, Directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne de 1958 à 1986, comme initiateur du projet Sibil à Lausanne et qui, parmi les premiers, prit conscience de l'importance primordiale des réseaux pour les bibliothèques ; il lança REBUS, association qui réunissait les réseaux de bibliothèques. Le repas fut jalonné d'intermèdes musicaux qui rythmaient les différents souvenirs des multiples projets. Si des airs d'opéra constituèrent l'essentiel du menu, la chanteuse, Marianne Wälchli (soprano), termina par quelques airs de jazz pour le plus grand plaisir de deux directeurs romands présents.

Chacun prit ensuite son taxi, sa voiture, son train ou son avion pour retrouver sa bibliothèque et les systèmes qui ont pris désormais la relève de Sibil.

Genève, 15 décembre 2000

Madame Elvire
Monsieur Cryptogame

DES LABYRINTHES ET DES BIBLIOTHÈQUES

"Le labyrinthe est donc à la fois le cosmos, le monde, la vie individuelle, le temple, la ville...le pèlerinage, le voyage itinérant et la Voie"

Jill Purce

"Entrer dans le labyrinthe est facile. Rien de plus malaisé que d'en sortir. Nul ne s'y retrouve qu'il ne soit perdu d'abord."

André Gide

"Edifice composé d'un grand nombre de chambres et de passages disposés tellement, qu'une fois engagé on n'en pouvait trouver l'issue"

Emile Littré

Le labyrinthe est un des plus anciens symboles que l'on connaisse, on le découvre déjà 3500 ans avant J.C. gravé sur les murs des mégalithes au nord-ouest de l'Europe. C'est également le plus répandu : de l'Australie à l'Amérique en passant par la Méditerranée on retrouve un peu partout des graffiti de labyrinthes. En outre c'est le symbole multiforme par excellence : il désigne, entre autres, un type d'architecture, un modèle de jardin, un jeu mathématique, une danse de l'Antiquité, une partie de l'anatomie de l'oreille, un dessin alchimique dit le labyrinthe de Salomon, un signe magique destiné à faire fuir les mauvais esprits, une décoration en mosaïque sur le sol des églises dans un but d'initiation ou de pèlerinage, un cabinet à miroirs appelé labyrinthe optique; il peut également offrir l'image d'un jeu, le jeu de l'oie ou la grille des mots croisés, il signale même un genre de dinosaure appelé labyrintheadonte en raison du dessin compliqué des rainures de sa dentition.

Mais les multiples fonctions du labyrinthe ne s'arrêtent pas là. Ce symbole est aussi un archétype métaphysique qui représente l'image de notre destin : la vie de l'homme sur terre est un labyrinthe parce qu'il ne peut pas en sortir, une fois né il doit affronter et essayer de déjouer tous les pièges que lui tendent les événements et lorsqu'il y trouve une issue, à sa vie, c'est la mort qui s'empare de lui. Le labyrinthe par ailleurs est un instrument initiatique de purification et de renaissance qui offre l'occasion à l'individu qui s'y engage de mettre en jeu son intelligence et son astuce pour surmonter et vaincre les obstacles qu'il va rencontrer tout au long de son cheminement terrestre.

Le mot même demeure inexpliqué : d'une part il aurait une origine préhellénique et désignerait la figure d'une double hache, "labrys", que l'on rencontre dans les ruines de la civilisation minoéenne en l'île de Crète et qui aurait donné en grec le vocable "labyrinthos". Une autre origine serait celle du mot égyptien "Lapi-ho-runt" qui se traduit par "temple à l'entrée du lac". Elle a été transmise par Hérodote qui visita un temple, construit deux mille ans avant notre ère, destiné au pharaon Amménémès III, situé dans la région du Fayoum

au bord du lac artificiel de Moéris. Voici comment le décrit le père de l'histoire : "... ce labyrinthe dépasse encore les pyramides. Il comprend douze cours couvertes, dont les portes se font face les unes aux autres, six tournées du côté du Nord, six vers le Sud, contiguës, entourées par un même mur extérieur. Il y a là deux séries de salles, les unes souterraines, les autres au-dessus du sol, sur les premières, au nombre de trois mille, chaque série étant de quinze cent... nous avons vu de nos yeux les salles supérieures, qui sont chose plus grande que les ouvrages humains. Les chemins que l'on suit pour sortir des pièces qu'on traverse, les détours que l'on fait en traversant les cours, par leur extrême complication, nous causaient un émerveillement infini..."

Mais ce sont les récits tardifs de la mythologique classique qui ont donné leurs lettres de créances au labyrinthe le plus connu, dont par ailleurs on ne possède aucune mention historique : le labyrinthe crétois de Cnossos. La légende veut que le roi Minos ait enfermé le Minotaure, monstre à corps d'homme et tête de taureau né des amours coupables de sa femme Pasiphaé avec un taureau sorti de la mer, dans une construction imaginée par l'architecte Dédale d'où il était impossible de sortir. Le puissant roi Minos exigeait chaque sept ans un tribut aux Athéniens : sept jeunes hommes et sept jeunes filles destinés à être dévorés par le monstre. Le roi d'Athènes envoya parmi les otages son propre fils Thésée. Celui-ci tua le Minotaure et pu ressortir du labyrinthe grâce à l'aide de la fille de Minos, Ariane, qui lui facilita une pelote de fil pour qu'il puisse en suivant celui-ci retrouver le chemin du retour. Bien plus tard les archéologues donnèrent le nom de labyrinthe aux ruines complexes d'un palais minoéen trouvées sur le site de Cnossos.

Voilà pour les aspects historiques et linguistiques de la chose.

Mais le labyrinthe est surtout un symbole qui hante notre inconscient collectif et notre pensée et notre imaginaire. A ce titre nous pouvons essayer d'en fournir une interprétation métaphysique : le labyrinthe est un lieu, un lieu d'enfermement qui se suffit à lui-même puisqu'il ne dévoile pas son issue. C'est aussi un parcours : celui que doit effectuer l'explorateur imprudent qui se sera aventuré dans les méandres de son tracé. Une vie ne suffit pas à épuiser le labyrinthe, il n'a pas d'horizon ou alors l'horizon est substitué par l'éloignement infini de l'entrée et le lointain infini de l'issue. C'est également la perte de la mémoire, celle du chemin parcouru. Espace multiple, fuyant et suspect on en vient à ne plus savoir à quoi ressemble le labyrinthe.

Il renvoie également à l'image du temps et accessoirement à celle d'une forme d'éternité : un temps considérablement long à parcourir un chemin qui n'a pas de fin puisqu'une fois à l'intérieur du labyrinthe on ne trouve ni la sortie que nous cherchons vainement ni l'entrée que nous avons franchit auparavant. Le voyageur est ainsi prisonnier non seulement d'un espace démesuré mais également et surtout d'une durée illimitée.

Comme des miroirs qui se regardent le labyrinthe est un élément de tromperie, il multiplie indéfiniment ses chemins. Chaque couloir que nous franchissons débouche sur un autre couloir et sur un autre et sur un autre et nous épuise par la répétition fatigante de ses incessantes bifurcations.

Les attributs du labyrinthe sont la complexité, la répétition, l'enfermement, la confusion, la distance et l'usure du temps.

Dans un récit inséré dans son roman, *Le procès*, Franz Kafka propose l'idée d'un labyrinthe construit sur le temps précisément et non plus sur l'espace. Ce texte s'appelle "Devant la loi" : un homme attend toute sa vie devant les portes de la loi surveillées par un gardien qui diffère inlassablement toute tentative pour pénétrer à l'intérieur de la forteresse. Au seuil de la mort l'homme fait signe au gardien pour lui demander pourquoi, si tout le monde veut connaître la loi, personne d'autre que lui ne s'est présenté devant la porte. Le gardien lui répond : "Personne que toi n'a le droit d'entrer ici, car cette entrée n'était faite que pour toi, maintenant je pars et je ferme la porte". Cette histoire présente une double variété de labyrinthe, un labyrinthe immobile et temporel (une vie entière à attendre de pouvoir passer à l'intérieur du dédale aperçu par la première des multiples portes entrouvertes de la loi) et également un labyrinthe extérieur (l'homme n'est pas enfermé dans un bâtiment sans pouvoir y sortir, il ne peut simplement pas y entrer).

Pourtant le labyrinthe n'a pas toujours été perçu comme un lieu fatal qui conduit inévitablement vers la mort. On trouve sur le sol des cathédrales du Moyen-Age l'image de labyrinthes circulaires dont le tracé concentrique invite le croyant à effectuer un cheminement initiatique qui doit le mener en son centre, c'est-à-dire à la libération des péchés et à l'ascension de l'âme au ciel des béatitudes. Ou plus prosaïquement ces labyrinthes permettent au pèlerin qui n'a pas les moyens de faire le voyage en Terre Sainte d'effectuer, par figure interposée, le pèlerinage à Jérusalem.

L'écrivain argentin Jorge Luis Borges a développé l'idée du labyrinthe de façon récurrente et diverse dans ses livres. A côté du dédale classique avec ses chicanes, ses murs interminables, ses cul-de-sac et ses détours trompeurs, il a développé des représentations de labyrinthes plus subtiles. Dans un conte (*Les deux rois et les deux labyrinthes*) il est question d'un roi déchu condamné par son vainqueur à se perdre dans un espace sans portes et sans murs : le désert. Un autre récit (*La mort et la boussole*) parle d'un "labyrinthe grec qui est une ligne unique, droite... invisible et incessante". Une troisième histoire décrit un labyrinthe en forme de livre dont le récit est illisible car l'ordonnance numérique des pages change constamment; ce livre porte le joli nom du *Jardin des sentiers qui se bifurquent*.

Enfin dans un quatrième récit Borges nous livre un labyrinthe qui est une bibliothèque et il lui donne le nom de "Bibliothèque de Babel" comme pour mieux souligner son caractère incohérent. Elle est décrite sous la forme d'une

obsédante et cauchemardesque architecture intérieure; nulle part est mentionnée l'existence d'une porte quelconque qui permette d'en sortir ni d'une fenêtre qui donne sur l'extérieur. Il s'agit d'une construction colossale qui se "compose d'un nombre indéfini, et peut- être infini, de galeries hexagonales, avec au centre de vastes puits d'aération bordées par des balustrades très basses". A ce labyrinthe architectural correspond un labyrinthe intellectuel : celui du nombre incommensurable des livres qu'il contient.

En poursuivant les idées développées par Borges on peut concevoir une série de considérations sur l'identification de la bibliothèque avec le labyrinthe. En tant que bâtiment la bibliothèque est effectivement un labyrinthe car elle est édifiée d'après le plan d'un réseau : une galerie mène à une autre galerie, une travée débouche sur une autre travée, un rayonnage surplombe un autre rayonnage et, ultime constatation, un livre propose toujours la lecture d'un autre livre. On en fini jamais de parcourir les couloirs de la bibliothèque à la recherche d'un livre ni de lire tous les livres qu'elle contient.

La bibliothèque est le plus vaste des labyrinthes car c'est celui qui contient tous les labyrinthes du monde : tous les récits de ces labyrinthes qui sommeillent dans les feuilles des livres dans l'attente du lecteur qui voudra bien se pencher pour les regarder et les lire. Les livres contenus dans la bibliothèque gardent en mémoire la mémoire de l'univers et une fois ou l'autre, au gré des lecteurs, ils dévoilent l'histoire du monde.

Ainsi, la somme des livres contenu dans la bibliothèque pose-t-elle également le problème du labyrinthe: comment s'y retrouver pour repérer et obtenir le renseignement que l'on désire dans cet amoncellement de volumes ? C'est pourquoi les bibliothécaires devraient porter le titre de Maîtres ès labyrinthes : la recherche bibliographique étant un véritable parcours de méandres. Aussi très tôt les bibliothécaires ont essayé d'inventer une façon de retrouver les chemins qui conduisent au savoir contenu dans les livres et ils ont établi des systèmes de classification, par auteurs, par titres, par collections, par matières... mais nulle classification ne peut arriver à proposer un ordre universel pour l'intégralité des connaissances. Tout classement, quel qu'il soit est incomplet. Il introduit, également, un principe de désordre puisqu'il n'existe pas de méthode absolue dans l'ordonnance des choses et surtout parce que cette ordonnance dépend de critères souvent arbitraires, multiples et contradictoires, les choses et les idées étant par nature rebelles à toute tentative de classification.

Le livre lui-même s'apparente à un labyrinthe dans la mesure où les choses qui s'y trouvent écrites ne peuvent pas couvrir la totalité de ce que l'on devrait savoir, ainsi une fois achevée la lecture d'un premier livre on cherchera des informations dans un autre livre et un livre suivant et puis un autre encore sans avoir jamais épuisé la somme des connaissances que contient l'ensemble des volumes de la bibliothèque. Et comme cet ensemble à son tour n'épuise pas la connaissance dans sa complétude, la bibliothèque se voit dans l'obligation de continuer à acquérir des livres dans l'espoir de s'approcher de l'intégralité du

savoir sans se faire d'illusions sur la possibilité de jamais y parvenir. La bibliothèque est un labyrinthe en perpétuelle croissance. Jamais elle n'arrivera à contenir tout ce qui a été écrit dans le passé ni la totalité de ce que l'on écrira dans les temps à venir.

L'ambition de posséder tout le savoir du monde se manifeste déjà dans les grandes bibliothèques de l'Antiquité, celle d'Alexandrie, par exemple, puis dans les siècles suivants on la retrouve dans ces résumés du monde connu que sont les grandes encyclopédies. Cette obsession de vouloir tout connaître sur tout notre siècle l'a renouvelée avec le labyrinthe virtuel d'Internet, lieu nulle part et partout qui dispense une masse inépuisable et désordonnée d'informations volatiles et propose un grand massage (le mot est de Marshall Mac Luhan) de renseignements superflus.

D'entre tous les labyrinthes la bibliothèque est à la fois le plus complexe et le plus subtil. Il suppose implicitement la justification de sa propre nécessité : aucune bibliothèque au monde ne peut exister sans les documents qu'elle contient ni sans les lecteurs qui les consultent. Tant qu'il y aura des lecteurs et des documents sur la Terre on continuera à parcourir les galeries interminables de ces dédales du savoir que sont les bibliothèques.

Michel Petroff



ENTRE DEUX VAGUES

ENTRE DEUX VAGUES

Unesco

Nouveau portail de l'UNESCO permettant d'accéder à toutes les informations relatives aux bibliothèques et aux centres d'information (en anglais)

http://www.unesco.org/webworld/portal_bib/

Guide des documents multimédias en bibliothèques

Le Guide des documents multimédias en bibliothèques est réalisé par l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèques (ADDNB). On y traite du savoir-faire des bibliothécaires dans la manipulation et l'utilisation institutionnelle des documents numériques.

Ce sont donc les bibliothécaires qui ont mis en commun leurs solutions aux multiples défis posés par l'arrivée des documents numériques dans les bibliothèques.

Des réponses originales, pratiques et généralement peu coûteuses. Le site présente différentes solutions, des outils, des exemples et des contacts. Du beau travail en évolution permanente.

Source : <http://www.epi.asso.fr>

Alexandrie OnLine, une bibliothèque numérique pour les nouveaux auteurs

L'objectif des concepteurs du site est de faire découvrir de nouveaux écrivains; on peut donc télécharger gratuitement les oeuvres en format PDF. On peut aussi espérer y faire valoir son propre talent tout en conservant ses droits d'auteur.

Les auteurs classiques font aussi bonne figure sur le site : on peut accéder à certaines oeuvres d'auteurs tels Jules Verne, Émile Zola, Victor Hugo et de nombreux autres.

<http://alexandrie.free.fr/>

Par Francine Duval - ©Thot/Cursus 18-02-2001

Questia Media annonce son service payant de bibliothèque numérique. Dès janvier 2001, Questia Media offre un service de bibliothèque numérique qui permettra aux étudiants de chercher électroniquement par mots clés dans une collection comprenant près de 50 000 livres et journaux.

Pour avoir accès à ce service de Questia, les étudiants devront défrayer de 20 à 30 \$ par mois. Cela leur permettra de couper-coller des contenus spécifiques dans leurs travaux de recherche. Le service va automatiquement créer des notes de bas de page et les transformera en hyperliens dans le cas de travaux présentés en ligne.

Source : Edupage, le 15 novembre 2000

© Thot / Cursus 2000 <http://www.questia.com/Questia.jsp>

Les magiciens du Web

Nouvelle tendance débarquée tout droit d'outre-Atlantique, le moteur de recherche humain devrait faire un tabac auprès des internautes au bord de la crise de nerf. Des guides en chair et en os aident à la recherche.

Le premier du genre en langue française Webhelp.fr est né fin septembre 2000 et emploie déjà 150 personnes.

<http://www.webhelp.fr/>

Au musée :

"De Versailles à Locarno : d'une paix imposée à une paix négociée"

Exposition organisée par l'Office des Nations Unies à Genève, en étroite collaboration avec les Représentations permanentes auprès des Nations Unies des puissances signataires des Accords et du pays qui a accueilli la conférence, la Suisse.

Elle constitue un rassemblement inédit de documents d'archives, photographies, caricatures, et journaux.

Présentée aux Archives fédérales à Berne elle peut être visitée à Locarno du 16 mars au 29 avril ou sur le NET

<http://www.unog.ch/library/culture/french/locarnofr.htm>

"Le Corps, miroir du Monde : Voyage dans le musée imaginaire de Nicolas Bouvier, sous la direction de Pierre Starobrinski"

Une invitation au voyage dans le fonds iconographique de Bouvier une invitation aux "fiançailles entre image et texte poétique"

<http://www.mediatheque.ch/electroniques.htm>

La bibliothèque nationale de France et le Centre national de la bande dessinée et de l'image consacrent une exposition virtuelle sur les maîtres de la BD européennes

<http://www.bnf.fr/web-bnf/expos/bd/index.htm>

Restauré tout beau tout neuf, le Musée Guimet à Paris est sur le NET :

<http://rmn.engine.reef.com/rcs/RMN/publisher/GUIMET>

ALLO BIBLIO ECHOS

Lu sur le serveur de RESIS (serveur de veille sociologique appliquée entre autres aux comportements de consommation) et transmis via Swiss-lib :

"La location permet un accès plus large à la culture..."

L'hypermarché Leclerc de Rennes teste actuellement une nouvelle formule : la location de livres. Les ouvrages sont à disposition moyennant une somme et un dépôt de garantie remboursé au retour des livres loués. Un avantage pour les clients qui n'ont pas le temps de passer à la bibliothèque municipale, et un moyen de capter un public large pour la lecture."

Après l'essence et le cercueil notre cher "épicier de Landerneau" (comme il se définit lui-même) reste à la pointe de ce qu'il considère sans doute comme une innovation.

À méditer...

"Un bouquin pour la route ?"

Après une interruption cet hiver, deux triporteurs sillonneront dès le printemps les rues de Strasbourg, proposant aux passants d'emprunter l'un des 700 livres de poche proposés par la bibliothèque municipale.

Femme actuelle no 853 (29 janvier-4 février 2001)

Une bibliothèque médicale ouverte à tous

Le Centre de documentation en santé (CDS) est une bibliothèque médicale ouverte au grand public. Elle répond aux questions sur les maladies, les traitements et leur prévention. L'accès à la documentation est gratuit et ne nécessite pas de formalités d'inscription. Des renseignements peuvent également être obtenus par téléphone.

Le CDS est situé dans les locaux de la Bibliothèque de la Faculté de médecine au CMU. Anne Moëne-Loccoz, la documentaliste responsable, explique le fonctionnement du centre et les raisons de son succès dans une petite interview donnée à la *Tribune de Genève du week-end des 9/10 décembre 2000*.

La Bibliothèque Municipale des Pâquis à 20 ans en mai !

Du 2 au 12 mai 2001 diverses manifestations marqueront cet anniversaire.

Pour les plus jeunes nous commencerons le mercredi après-midi 2 mai avec une activité créatrice organisée par les Créatellers, suivi d'un goûter et d'un spectacle de prestidigitation. Nous poursuivrons le mercredi après-midi 9 mai par des contes des « Mille et une nuits ».

Pour les adultes nous débiterons le 4 mai au soir, en rencontrant Madame Annie François, auteur de « Bouquiner » paru au Seuil en 2000, nous poursuivrons le jeudi soir 10 mai avec Madame Mantilleri, comédienne, qui nous proposera un spectacle sur le livre et les bibliothèques. Le vendredi 11 mai entre 13h. et 14h. aura lieu une visite guidée de la bibliothèque, par Monsieur Brunoni, architecte responsable de la restauration du bâtiment en 1981.

Le samedi 12 mai, la remise des prix du concours « 20 ans » clora les festivités. A cette occasion, nous vous offrirons dès 10h. un café-croissant en musique !

Tous les chefs-d'œuvre du concours seront exposés à la Bibliothèque durant le mois de mai.

Nous vous souhaitons une cordiale bienvenue !

Pour plus d'informations vous pouvez consulter l'Agenda des BM ou nous téléphoner au 900.05.81/82

Opération Ramsès

La réorganisation complète de la Bibliothèque nationale, lancée il y a dix ans sous le nom de Ramsès, s'achèvera le 26 mars prochain.

Un "bunker" cubique de sept étages souterrains, déployant environ 50 kilomètres de rayons permet de conserver les documents dans un conditionnement idéal.

Estimée à 83 millions de francs, elle a permis de libérer plusieurs étages du vieux bâtiment et de créer des zones de bibliothèque en libre accès. On y trouvera un choix de 50 quotidiens, 700 périodiques et 10'000 titres concernant la Suisse.

Extrait du Courrier du 19 février 2001

Nouvelle venue

- 4 places assises pour lire la presse
- 64 places de travail
- 13 places de travail sur PC multimédia
- 1 photocopieuse
- 1 scanner

... un inventaire "à la Prévert" ?

L'Infothèque de la HEG, inaugurée en décembre dernier, est ouverte du lundi qu

vendredi
à Battelle, Bâtiment F.

"Vivre parmi les livres"

Les livres constituent souvent la collection d'objets la plus importante que nous possédions, et qui n'en finit jamais de s'enrichir.

Alan Powers explore les différentes façons de ranger et de mettre en valeur les livres et l'éclectisme des intérieurs présentés n'a d'égal que l'originalité solutions apportées.

Alan Powers. - Vivre parmi les livres. - Courbevoie : Soline, 2000

Manuel pour un lobby des bibliothèques suisses

Bilingue allemand français et s'inspirant largement de la "Library Advocate's Handbook" de l'American Library Association, le " Manuel pour un lobby des bibliothèques suisses" a été réalisé par le groupe Lobby de la BBS.

Il peut être commandé au prix de Fr. 15.-

Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses, Effingerstrasse 35, 3008 Berne
tél. 031 382 42 40 fax 031 382 46 48

e-mail: bbs@bbs.ch

Le tour du monde des grandes bibliothèques

Le mensuel Géo publie dans son numéro de février 2001 un article richement illustré de 10 pages sur les grandes bibliothèques, témoins de la diversité des cultures du monde.

La bibliothèque de Saint-Gall s'y retrouve parmi "les plus prestigieuses".

Hors-Texte est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 20.- l'an (ccp 12-2045-7-3)

Adresse du site AGBD sur le WEB : <http://www.bbs.ch/AGBD/>

Le comité de rédaction est composé de : Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzlin, Danièle Tosi

Adresse :

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D.
Case postale 3494
CH - 1211 **Genève 3**



ATTENTION : délai de remise pour le prochain numéro

1^{er} juin 2001

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai. Merci d'avance!

SOMMAIRE



<i>Ce qu'ils ont dit</i>	2
<i>Rapport d'activités 2000</i>	3
<i>Echos du GREF</i>	5
<i>Lettre de l'AGBD au Département fédéral de l'économie</i>	7
<i>Projet de nouveau programme de formation continue certifiée en Suisse romande</i>	9
<i>Histoire d'une bibliothèque, d'une fée et d'un chemin de fer</i>	14
<i>Présentation du Centre d'Art Contemporain</i>	17
<i>Visite de Filigrane</i>	20
<i>Appel d'offres commun pour les commandes de publications en série</i>	23
<i>Derniers voyages en zigzag</i>	29
<i>Des labyrinthes et des bibliothèques</i>	30
<i>Entre deux vagues</i>	35
<i>Allô Biblio Echos</i>	37

Impression : Association TRAJETS, Genève